

Cayenne, le 1er décembre 2014



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Madame Corinne DENIAUD, IA-IPR d'histoire-géographie
Monsieur José Carlos ROSA, IA-IPR de portugais

à

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs d'histoire des arts
s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet: compte rendu de l'enquête « histoire des arts » et des réunions de coordonnateurs des 3 et 5 novembre 2014 à Cayenne et Saint-Laurent du Maroni.

Résolument novateur, l'enseignement de l'histoire des arts constitue un véritable levier pour la motivation des élèves et la mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques. Il s'inscrit dans une dynamique transdisciplinaire de découvertes partagées, il combine une démarche d'analyse réfléchie avec des approches sensibles et créatives et il introduit de nouvelles modalités d'évaluation orale, parfois collective, qui ne sont pas nécessairement chiffrées dans le courant de l'année. Il ouvre un immense espace de liberté et repose sur une organisation décentralisée des examens.

Les réunions des coordonnateurs d'histoire des arts et l'enquête menée auprès d'eux, courant octobre et novembre 2014, avaient pour objectifs de dresser un état des lieux afin de contribuer à la **mutualisation des pratiques en traçant de grandes orientations** et de poursuivre le travail **d'harmonisation des modalités de l'examen**.

I : Orientations pour améliorer la préparation des élèves.

- 1) L'enseignement de l'histoire des arts devrait entrer dans une phase de généralisation avec une mise en œuvre de la 6^{ème} à la 3^{ème}**, conformément aux instructions officielles (BO 32 du 28 août 2008). 22% des établissements de l'académie se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie qui permettra aux élèves d'acquérir une solide préparation sur l'ensemble des quatre années du collège. La généralisation permettra en outre de mieux répartir les objets d'étude sur l'ensemble de la scolarité et de « soulager » ainsi l'année de 3^{ème}. Les élèves peuvent en effet présenter à l'examen deux œuvres antérieures au XX^{ème} siècle, susceptibles d'avoir été étudiées en amont de la 3^{ème}.
- 2) Les exigences de l'épreuve orale nécessitent une préparation spécifique.** De plus en plus d'établissements (70%) organisent des oraux blancs en classe de 3^{ème}. On ne peut que préconiser l'organisation d'un oral en fin de 4^{ème} (pouvant porter sur deux objets d'étude) voire en fin de 5^{ème} ou de 6^{ème}. Des pistes pédagogiques sont proposées dans le vade-mecum pour travailler l'oral en classe. (voir annexe 6 du vade-mecum).
- 3) Le travail pluridisciplinaire**, s'il a progressé depuis 2012, reste une préoccupation majeure des équipes. Il n'est pas inutile de rappeler que « *toutes les disciplines contribuent à l'enseignement de l'histoire des arts...* » et « *il est également mis en œuvre dans le cadre des enseignements scientifiques et techniques et de l'EPS.* » Il importe aussi d'intégrer davantage toutes les disciplines dans le choix des œuvres étudiées et d'élargir le champ des thématiques qui restent souvent focalisées sur des sujets récurrents comme « arts et pouvoir ». L'ouverture aux disciplines scientifiques peut passer par le choix de nouvelles thématiques comme « la symétrie dans l'art » en 6^{ème} ou par des partenariats avec la Canopée des sciences pour tous les projets mettant en lien arts et sciences (voir annexe 1, 6 et 9 du vade-mecum).

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Affaire suivie par :
Corinne DENIAUD
IA-IPR Histoire-Géographie
corinne.deniaud@ac-guyane.fr

Secrétariat
Monique BOSTON
monique.boston@ac-guyane.fr

Tél. : 05 94 27 22 31
Fax : 05 94 27 21 52

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

Réf. : 489 CD.

- 4) L'usage d'un « **cahier** » ou **portfolio d'histoire des arts** permettant de garder la mémoire des œuvres étudiées sur l'ensemble du collège reste problématique. Le format numérique, qui apparaît le plus approprié, se heurte dans l'académie à la quasi-absence d'ENT (espace numérique de travail) pour héberger ce cahier. Certains établissements réservent la salle informatique pour les élèves de 3^{ème} sur un créneau horaire défini (13h-14h, 17h-18h par exemple), afin qu'ils puissent mener un travail de recherches et élaborer leur dossier. Les sites des établissements permettent aussi une centralisation efficace des informations et commencent à être utilisés en ce sens.
- 5) L'amélioration de la préparation des élèves passe aussi par une meilleure **information des parents**. 30% des établissements présentent les modalités de l'épreuve aux parents, le plus souvent lors des réunions de rentrée et seulement 9% des établissements font figurer l'histoire des arts sur le bulletin scolaire. Pourtant « *L'enseignement de l'histoire des arts donne lieu à **une mention dans les bulletins scolaires trimestriels** avec, le cas échéant, une note chiffrée* » (BO 41 du 10 novembre 2011). 61% des établissements distribuent des documents d'information aux élèves, qui pourraient être soumis à la signature des parents.
- 6) L'étude des **patrimoines locaux** a toute sa place dans l'enseignement de l'histoire des arts. En favorisant le contact direct avec les œuvres et les artistes locaux, ils constituent un matériau propice à l'expression de la sensibilité et à l'ouverture vers l'altérité. Les professeurs-relais des **services éducatifs du Musée des cultures guyanaises, du service Patrimoine de la ville de Saint-Laurent du Maroni et des Archives départementales** sont à la disposition des enseignants qui souhaitent s'engager dans ces voies (*voir annexe 1 du vade-mecum*). Des formations en établissement peuvent également être sollicitées. La visite de lieux culturels, la participation à des dispositifs comme « *la classe, l'œuvre* » dans le cadre de « *La nuit des musées* » peuvent aussi permettre d'inscrire ces démarches dans des dynamiques de projet.

II : Éléments d'harmonisation des épreuves orales d'histoire des arts au DNB

L'épreuve orale d'histoire des arts est une épreuve d'examen au même titre que les épreuves écrites de français, mathématiques et histoire-géographie. Les conditions et modalités de passation de l'épreuve (BO 41 du 10 novembre 2011) doivent donc être strictement respectées.

- 1) **Les élèves doivent présenter 5 objets d'étude à l'examen.** La généralisation de l'enseignement de l'histoire des arts depuis la 6^{ème} doit permettre d'atteindre cet objectif dans tous les établissements. Le non-respect de cette directive serait contraire au principe d'équité.
- 2) **Le calendrier et le créneau horaire :** « *Chaque établissement détermine le calendrier de passation de l'épreuve entre le 15 avril et le début des épreuves écrites du diplôme national du brevet, en s'efforçant de retenir la période faisant suite aux conseils de classe du troisième trimestre* ». « *L'épreuve orale peut être organisée sur des heures ordinairement dédiées aux cours dont les élèves de troisième sont alors dispensés.* »
Le choix d'une demi-journée banalisée pour les classes de 3^{ème} permet de disposer de conditions de travail satisfaisantes pour les jurys et les élèves et de donner à cet oral la solennité d'une épreuve d'examen.
La quasi-totalité des établissements (plus de 90%) accordent désormais **un temps de préparation** aux élèves. Il a été convenu que durant ce temps de préparation, les élèves pourraient disposer de notes et documents mais que lors de leur prestation, ils ne se muniraient que des feuilles de brouillon qui leur auront été fournies. Ils peuvent aussi présenter au jury un diaporama, essentiellement illustratif, un dossier ou une œuvre personnelle.

3) Les jurys

Le chef d'établissement « établit la liste des membres du jury. Chaque commission de jury est composée de deux professeurs choisis selon les critères suivants :

- l'un au moins doit enseigner les arts plastiques, l'éducation musicale, l'histoire ou les lettres ; - **l'un au moins des deux membres du jury n'a pas encadré la préparation à l'épreuve du candidat.** L'établissement suscite autant que possible la représentation de toutes les disciplines dans son jury ». Il est important qu'un des membres du jury n'ait pas encadré la préparation du candidat. Il contribue ainsi à porter un regard plus distancié sur sa prestation.

Le jury choisit un objet d'étude parmi les 5 présentés sur la liste. Il peut, s'il le souhaite, tenir compte, pour établir son choix, de l'existence d'un dossier réalisé par l'élève. Le tirage au sort n'est pas recommandé.

4) L'évaluation

« Les examinateurs s'assureront que l'analyse attendue reste dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de troisième. Ils veilleront à ce que leur questionnement porte sur l'histoire des arts et non sur une discipline spécifique ».

Cette première épreuve orale de la scolarité est un exercice ambitieux et exigeant qui nécessite de multiples compétences : structuration du propos, mobilisation de connaissances, expression de la sensibilité, réactivité aux questions, gestion du stress de l'examen... Les examinateurs doivent en tenir compte et veiller à ce qu'une bonne préparation des élèves dans l'établissement ne conduise pas à un niveau d'exigence plus élevé, qui serait finalement préjudiciable aux résultats des élèves.

Si un élève est en difficulté, il est possible d'élargir le champ du questionnement au-delà de l'objet d'étude choisi ou de le faire réagir sur une œuvre inconnue afin d'évaluer plus globalement la qualité de sa préparation.

La présentation par l'élève d'une liste ou d'un dossier ne peut en aucun cas être évaluée lors de l'épreuve finale. « La liste des objets d'étude est mise à la disposition du jury au moins cinq jours ouvrés avant la date de l'épreuve ». Les élèves peuvent présenter un dossier facultatif qui est remis dans les mêmes délais. « Si le(s) candidat(s) se présente(nt) avec un dossier, celui-ci ne doit pas être évalué en tant que tel. »

Il est recommandé d'organiser une **réunion d'entente**, réunissant l'ensemble des jurys, avant le début des épreuves ainsi qu'une **commission d'harmonisation** à l'issue des épreuves.

Enfin, en sollicitant l'accord des chefs d'établissement concernés, il serait souhaitable d'inviter quelques collègues des établissements voisins à venir assister aux oraux blancs ou aux épreuves finales.

Je tiens pour finir à exprimer toute ma gratitude aux chefs d'établissement et aux jurys qui m'ont accueillie depuis deux ans lors des épreuves orales du DNB. Je veux leur dire, ainsi qu'à toutes les équipes, à quel point ces moments ont été roboratifs. Ils m'ont permis de saisir, à travers des échanges souvent fugitifs avec les élèves, toute l'émotion et l'enthousiasme que les enseignants ont su leur faire partager, même s'ils n'ont pas toujours été en mesure d'en témoigner pendant leur oral. Ces jeunes filles bouleversées par le destin de Frida Kahlo, ces élèves qui rêvent de « tomber sur » Otto Dix, la sensibilité de ces deux autres qui présentent un peu maladroitement une bande dessinée, le frisson provoqué par celle-ci qui s'aventure à chanter de manière impromptue... autant d'instant précieux et innombrables, qui ne peuvent que conforter et récompenser l'investissement des équipes.

Nous tenons enfin à saluer le travail remarquable des coordonnateurs d'histoire des arts, qui donnent de leur temps et s'acquittent avec passion d'une mission complexe. Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution à nos échanges qui ont permis d'enrichir le vade-mecum que vous trouverez en attache.

Corinne DENIAUD
IA-IPR d'histoire-géographie



José Carlos ROSA
IA-IPR de portugais

